



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 66336

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la possibilité d'étendre la garantie des risques locatifs à tous les étudiants. La garantie des risques locatifs (GRL) est une caution publique qui favorise l'accès et le maintien du logement locatif pour les ménages. La GRL est accordée selon les revenus, elle permet d'éviter que des garanties supplémentaires ne soient réclamées aux locataires comme par exemple la caution et elle indemnise les propriétaires bailleurs en cas d'impayés du locataire dès le deuxième mois d'impayé. Actuellement, ce dispositif est ouvert à tous les locataires dont le taux d'effort (loyer/revenu) est inférieur à 50 %, ce qui exclut bon nombres d'étudiants, et principalement ceux issus des classes moyennes. Il lui demande donc que le dispositif s'étende à l'ensemble des étudiants afin de pouvoir rassurer les bailleurs dans l'espoir de faciliter l'accès au parc privé aux étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66336

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11904

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)